



## L'examen de prévention en santé

L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre proposée aux assurés sociaux du régime général. **Totalement pris en charge** par l'Assurance Maladie, l'EPS s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et s'inscrit en complémentarité de l'action du médecin.

### Une offre adaptée

Réalisé par un centre d'examen de santé (CES), l'EPS est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

### Pour qui ?

Tous les assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans, et en priorité **ceux éloignés du système de santé et en situation de précarité**, c'est à dire ceux qui ne sont pas suivis régulièrement par un médecin traitant et qui n'ont pas accès à des offres de prévention tels que les dépistages des cancers par exemple.

L'EPS permet de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé.

### En quoi consiste l'examen ?

- un agent d'accueil vous donne des informations sur vos droits en santé et vous accompagne dans vos démarches ;
- des professionnels de santé abordent avec vous vos préoccupations ;
- des examens sont réalisés selon votre situation.

**Dans tous les cas, l'EPS est l'occasion de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté !**

### Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au centre d'examen de santé le plus proche de chez vous. Retrouvez-les sur [ameli.fr](https://ameli.fr)
- par mail à l'adresse : [contact@anps-prevention-sante.fr](mailto:contact@anps-prevention-sante.fr)
- via le site <https://anps-prevention-sante.fr/inscription-en-ligne/>

## COMMENT DÉCLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT SUR AMELI ?

Bébé vient de naître ? Pour gagner du temps, déclarez sa naissance en ligne auprès de l'Assurance Maladie, en quelques clics. Rendez-vous sur **votre compte ameli**, rubrique **Mes démarches**, service **Naissance de mon enfant**, et laissez-vous guider.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur [ameli.fr](https://ameli.fr) ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](https://ameli.fr)